

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN MARS, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 15 mars 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHER, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BELVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Marie-Pierre LE ROUX (*suppléante de Joël LUCIENNE, absent*), Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Catherine TIENGOU (*suppléante de Renaud Le Berre, absent*), Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Nathalie BOUZID a donné pouvoir à René LE BOULANGER,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Laurence URVOY a donné pouvoir à Camille CAURET
- Yvon BERHAULT, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Camille CAURET



Délibération n°2023-033

Membres en exercice : 69 Présents : 61

Absents : 8

Pouvoirs : 5

**PETITE ENFANCE
RELAIS PETITE ENFANCE - CONTRAT DE PROJET 2023-2025**

Depuis 2018 un projet de fonctionnement lie la Caisse d'Allocations Familiales et le Relais Petite Enfance de Lamballe Terre & Mer, document de cadrage au versement de la prestation de service. Ce contrat de projet décrit les enjeux, les actions mises en œuvre en direction des familles et des

professionnels de l'accueil du jeune enfant, les moyens mobilisés et les critères d'évaluation.

Pour son renouvellement, un travail de concertation a été réalisé avec les élus, les usagers et les différents acteurs de Lamballe Terre & Mer. Le nouveau contrat de projet est rédigé pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. Les actions à mener répondent aux besoins repérés sur le territoire et aux nouveaux enjeux législatifs. Les actions phares de contrat de projet sont :

- La mise en place du guichet unique avec pour enjeu l'identification du RPE comme unique point d'entrée des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire,
- La mise en place d'actions en faveur de la promotion du métier d'assistant maternel visant à maintenir un taux de couverture suffisant en matière d'offre d'accueil.

Considérant l'envoi aux conseillers communautaires du projet de fonctionnement et du diaporama de présentation,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les actions phares et les modalités du projet de fonctionnement, en lien avec la CAF des Côtes d'Armor pour les années 2023 à 2025,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le contrat de projet du Relais Petite Enfance avec la CAF et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

24 MAR. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

24 MAR. 2023

De la publication le

24 MAR. 2023

Pour le Président,
Par déléguation,
Directrice Générale Adjointe des Services,
Anne-Claire GUILLET